Vie et Boulogne communauté de communes



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6 – ANNEXES

	Prescription	Approbation	Exécutoire
Elaboration	21.03.2016	22.02.2021	23.03.2021
Mise à jour n°01 et 02		01.04.2021	01.04.2021
Mise à jour n°03		16.04.2021	16.04.2021
Mise à jour n°04		07.06.2021	07.06.2021
Mise à jour n°05		20.09.2021	20.09.2021
Mise à jour n°06		28.02.2023	28.02.2023
Mise en compatibilité par déclaration de projet n°01		20.03.2023	23.04.2023
Mise à jour n°07		22.05.2023	24.05.2023
Modification n°01	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°02	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°03	16.06.2022	20.11.2023	23.12.2023
Révision allégée n°01	11.07.2022	23.09.2024	27.10.2024
Révision allégée n°02	25.09.2023	23.09.2024	27.10.2024
Mise à jour n°08	22.11.2021	29.09.2024	02.10.2024
Mise à jour n°09		16.04.2025	17.04.2025
Mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique n°02		21.08.2026	17.09.2026
Modification n°04	20.03.2025	09.11.2026	
Modification simplifiée n°01	17.07.2025	26.01.2026	30.01.2026
Révision allégée n°03	24.11.2025		
Révision allégée n°04	24.11.2025		
Révision allégée n°05	15.12.2025		
Mise à jour n°10		30.06.2026	30.06.2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 09/11/2026

Fait au Poiré-sur-Vie,

Guy Plissonneau
Président de la CC Vie et Boulogne
11 nov. 2026

Communauté de Communes 24, rue des Landes 85170 LE POIRÉ S/VIE VIE et BOULOGNE



Communauté de communes

Vie et Boulogne

PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6.1 - SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

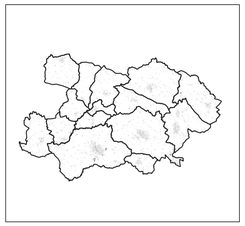
Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- ★ Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

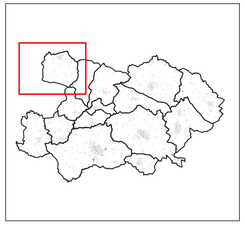
0 2,5 5 km

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 1

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

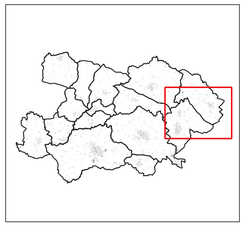
0 250 500 m

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 2

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m

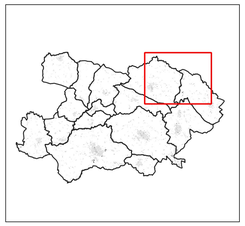
Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 3

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

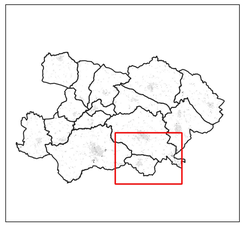
0 250 500 m

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 4

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m

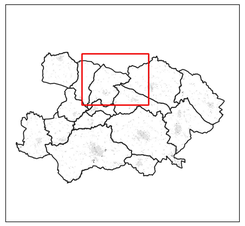
Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 5

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 6

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

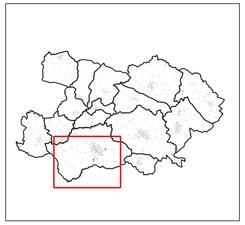
0 250 500 m

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 7

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m

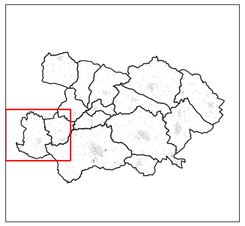
Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 8

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Echelle 1:10000 ème

Planche N° 9

LEGENDE

- Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

0 250 500 m